

Département Corse du Sud

Commune de Carbini

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DE CARBINI

Vendredi 17 juin 2022 à 17H30

Présents : Jean Jacques NICOLAI, Patrick LECLAIR , Antoine Padoue CUCCHI, Céline VITAY CECCARELLI, Marie Rose LUCCHINACCI, ,Sandy ZANOTTI, Catherine GUISEPPI.

Pouvoir : Philippe GIRE à Patrick LECLAIR

Absents : André SOLER , Philippe GIRE

Secrétaire de séance : Patrick Leclair

Quorum atteint.

La délibération 2022-17 inscrite à l'ordre du jour a été adoptée à la majorité :

La loi n°2019-1461 du 27/12/2019 permet aux municipalités de moins de 3500 habitants, qui ne disposent pas de licence IV à la date du 28/12/2019, de pouvoir en créer une en cas de carence ou d'insuffisance de l'initiative privée.

Comme la commune ne dispose pas de licence IV, elle souhaite bénéficier de ce dispositif dans le but de satisfaire l'intérêt général et créer de nouvelles recettes en louant la licence.

« Le café du centre » dispose actuellement une licence III et est titulaire d'un permis d'exploitation, il satisfait aux conditions exigées pour louer la licence IV débit de boisson à consommer sur place.

Le contrat de location de la licence IV sera d'une durée d'un an renouvelable tacitement.

Le conseil municipal, adopte à l'unanimité la délibération de création de la licence IV et les conditions de sa location.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Gestion des encombrants :**

Il est regrettable de constater qu'un nombre important d'encombrants sont déposés en dehors des dates de ramassage sur le stade du bas à proximité de l'Eglise.

Le Conseil municipal rappelle que la relève des encombrants est effectuée à des dates précises et qu'ils doivent être déposés la veille du relevage aux abords des points d'apport volontaire. Les dates de relevage sont affichées aux panneaux de communication de la commune.

Pour mettre fin à ces dépôts, il a été acté de solliciter la Communauté des Communes de l'Alta-Rocca pour qu'une benne de stockage soit mise à la disposition du village.

- **Feu de la St Jean :**

Le feu de la St Jean aura lieu le jeudi 23 juin au soir sous réserve d'une autorisation préfectorale et d'absence de vent.

- **Référent Culture sur la commune de Carbini :**

Alain Mondoloni a sollicité la mairie pour être nommé par délibération « référent officiel en charge du Patrimoine, de l'histoire et de la culture pour la piève de Carbini ». L'équipe municipale, souhaitant apporter une réponse à cette demande a sollicité un avis juridique sur la légalité décision de ce type. Il s'avère qu'une telle délibération serait problématique pour la commune, les services du contrôle de légalité de la Préfecture seraient à même de l'invalidier. L'équipe municipale a informé Alain Mondoloni qu'elle ne pouvait pas délibérer en ce sens mais qu'il pouvait tout à fait créer une association loi 1901.

- **Travaux de la traverse de Carbini et des ralentisseurs d'Oronu :**

Une première tranche de travaux concernant l'enrobé de la traverse DE CARBINI sera réalisée dans la première quinzaine du mois de juillet 2022.

Les travaux des ralentisseurs seront réalisés concomitamment à ceux de Carbini.

- **Compteur EDF du stade :**

Le compteur EDF situé à proximité de l'église St Jean Baptiste, dédié aux évènements organisés principalement par l'Association de l'AMUREDDA, va faire être transféré la mairie en tant que compteur « festivités ». Une demande de raccordement a été transmise aux services EDF. Un compteur nouvelle génération et sécurisé remplacera le compteur chantier précédemment installé.

Les frais d'activation et de consommation électrique seront réclamés aux organisateurs de manifestations dans la convention d'occupation du domaine public.

- **Eclairage Public :**

La commune va transférer la compétence maintenance et entretien de l'éclairage public au Syndicat d'Energie de la Corse-du-Sud. Cela aura pour effet de diminuer le coût de l'entretien du réseau de l'éclairage public pour la municipalité. Un service d'astreinte sera effectif, les interventions seront réalisées 7 jours sur 7.

- **Panneaux de signalisation :**

Les habitants du hameau de Foce d'Olmu demandent l'installation de 2 panneaux de signalisation, en vue de :

- 1) diminuer la fréquentation des véhicules dits de tourisme, par la pose d'un panneau « Voie sans issue »
- 2) limiter la vitesse des usagers par la pose d'un panneau « 30 km/h ».

La commune va adresser une demande en ce sens au service des routes de la Collectivité de Corse.

- **Réhabilitation du chemin communal de la Chjiova :**

Le chemin pédestre de la Chjiova partant d'Oronu pour rejoindre Femina Morta et la Strada de Noci demande à être réhabilité.

Une demande de travaux de réhabilitation va être adressée au service en charge du petit patrimoine à la Communauté des Communes de l'Alta-Rocca.

- **Doléance de Mme Isabelle MONDOLONI :**

Mme Isabelle Mondoloni a interpellé la mairie sur la dangerosité des escaliers sur le chemin des Ghjuvannali desservant son domicile. Une marche serait anormalement haute et la rambarde instable.

La hauteur de cette marche sera prochainement rectifiée avec la pose d'une contre-marche par l'agent communal et le service du petit patrimoine de la Communauté de Communes de l'Alta-Rocca sera saisi pour la problématique de la rambarde.